



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 93222

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en oeuvre de la réforme du statut des praticiens hospitaliers. Le troisième volet du plan hôpital 2007 prévoit la révision de la nomination des praticiens hospitaliers. Le projet de réforme que vous leur avez soumis prévoit le maintien de la nomination par le ministre de la santé et des solidarités des praticiens hospitaliers à temps plein et l'élargissement aux praticiens hospitaliers à temps partiel. Par contre, il est proposé de donner aux directeurs d'hôpitaux compétence en matière d'affectation des praticiens hospitaliers. Si l'objectif est d'améliorer une procédure aujourd'hui particulièrement lourde et longue, cette proposition inquiète fortement les praticiens hospitaliers quant à leur place et leurs modalités d'exercice à l'hôpital public et notamment s'agissant du risque de les installer dans une situation de sujétion et de dépendance hiérarchique vis-à-vis des directions administratives. Aussi, il souhaiterait qu'il lui précise les mesures qui pourront être prises dans le cadre de cette réforme de la procédure d'affectation des praticiens hospitaliers afin de garantir au mieux leur indépendance.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93222

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4611

Question retirée le : 13 juin 2006 (Retrait pour cause de question identique)